



DOSSIER DE PRESSE

Le 4 juillet 2019

Dispositif estival de sécurité en Vendée

Sixième département touristique de France en termes de fréquentation, première destination touristique de la côte Atlantique et premier département en fréquentation et en capacité d'accueil en hôtellerie de plein air, la Vendée accueille chaque année entre 4,5 et 5 millions de touristes pour 36 millions de nuitées.

Du fait de la forte augmentation de la population en zone littorale et rétro-littorale et sur les nombreux sites touristiques du département, l'ensemble des services de l'État est d'ores et déjà mobilisé pour assurer la sécurité des personnes et des biens et veiller au respect de la tranquillité publique.

Très en amont de la saison, le dispositif estival de sécurité publique a été planifié pour assurer un maillage territorial étendu et adapté. Il repose sur une mobilisation accrue et visible des services de la gendarmerie et de la police nationales avec le concours de renforts saisonniers.

Les renforts

Police nationale :

6 renforts de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) seront déployés cet été ainsi que des réservistes. 2 effectifs de la Brigade anti-criminalité de la Roche-sur-Yon viendront renforcer le commissariat des Sables d'Olonne.

Les communes des Sables d'Olonne, de La Faute sur Mer et de Saint-Jean-de-Monts bénéficient respectivement de 4, 5 et 2 policiers nageurs sauveteurs qui sont déployés du 4 juillet au 1^{er} septembre 2019.

Gendarmerie :

La gendarmerie bénéficiera cet été de renforts importants composés de réservistes, de gendarmes des unités rétro-littoral et de gendarmes mobiles. Des élèves gendarmes compléteront cette année le dispositif afin d'atteindre le niveau d'engagement dont le département bénéficiait l'an dernier.





122 militaires et réservistes par jour renforcent les unités de la gendarmerie de la Vendée du 1^{er} juillet au 31 août :

- 32 gendarmes mobiles et élèves gendarmes ;
- 37 gendarmes départementaux ;
- 1 poste à cheval avec 2 gardes républicains ;
- 50 réservistes ;
- 1 officier allemand à Saint-Jean-de-Monts.

Renforts militaires de l'opération Sentinelle

Dans le cadre du renforcement Vigipirate, l'opération Sentinelle vise à surveiller et protéger, en appui des forces de sécurité intérieure, les sites sensibles et les lieux d'affluence. Une section est déjà présente sur le département depuis le 1^{er} juillet sur le littoral vendéen et au Grand parc du Puy du Fou.

Polices municipales

Mobilisées particulièrement sur cette période estivale, les polices municipales des communes littorales renforcent également à cette occasion leur coopération avec les forces de sécurité.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Face à une activité qui augmente de 50% pendant les mois de juillet et août, le SDIS a pour objectif d'assurer la sécurité liée à l'afflux touristique sous 2 axes :

- les mesures de prévention : visites de campings, reconnaissance de secteurs et exercices d'hélicoptère ;
- les mesures de sauvegarde :
 - 112 sapeurs-pompiers saisonniers en renfort des effectifs des centres littoraux et du Centre de traitement des alertes (CTA)/ Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) ;
 - effectif de garde multiplié par 3 en journée et par 2 la nuit.

Le SDIS travaille en coordination avec le SMUR 85 et la Sécurité Civile de la Rochelle (hélicoptère Dragon 17).





Sensibilisation aux risques de la baignade : prévention des noyades, pour se baigner en toute sécurité !

Au regard des résultats de l'enquête NOYADES menée par Santé Publique France qui révèlent une augmentation importante des noyades accidentelles notamment chez les plus jeunes, l'Etat a lancé une campagne de communication pour mieux prévenir les risques d'accidents et favoriser la pratique des activités aquatiques en sécurité.

On observe une augmentation importante du nombre de noyades accidentelles en France (1266 en 2015 et 1649 en 2018) observée essentiellement chez les moins de 13 ans (338 en 2015 et 600 en 2018). La noyade accidentelle est la première cause de mortalité par accident de la vie courante pour les moins de 25 ans.

En Vendée, le SDIS a effectué 231 interventions relatives à des accidents de noyades en 2018. On dénombre 137 victimes dont 26 personnes décédées.

Cette campagne met notamment en avant la surveillance permanente des enfants et l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge comme principaux axes de prévention. Elle est notamment déclinée sous forme d'affiches en français et en anglais « Pour se baigner en toute sécurité », diffusées sur les sites de pratiques, les clubs de plage et les piscines de campings. Des supports vidéo relaient également les bons comportements à adopter. Campagne nationale sur le site : <http://www.preventionete.sports.gouv.fr/>





Campagne de sécurité des loisirs nautiques 2019 Opération « sécurité en mer » en Vendée

Avec 276 kilomètres de littoral, 2 îles, 17 ports et 18 stations balnéaires, la Vendée possède une forte identité maritime.

La sécurité des loisirs nautiques est une préoccupation constante des services de l'État, qui s'inscrit à la fois dans le dispositif spécifique estival et dans les objectifs de la **Préfecture maritime de l'Atlantique**.

Comme chaque année, tous les moyens de l'État en mer, à quai et sur les plages sont mobilisés pour que chacun puisse profiter de la mer en toute sécurité.

Des opérations préventives sont organisées auxquelles s'ajoute des contrôles en mer, durant toute la saison estivale, et notamment lors des **opérations « sécurité mer »**. Ces opérations inter-administrations rassemblant la gendarmerie maritime, la gendarmerie départementale et la délégation à la mer et au littoral, visent à sensibiliser les plaisanciers dans une optique pédagogique, mais les infractions les plus graves sont sanctionnées.

Messages clés à destination des usagers de la mer

- Adopter un comportement responsable : prudence, vigilance, respect stricte des consignes de sécurité en vigueur comme le respect de la vitesse autorisée (particulièrement dans la bande des 300 mètres), protection de l'environnement, bonne connaissance du milieu marin,
- S'informer sur les conditions météorologiques avant de prendre la mer, même en restant à une faible distance des côtes,
- Porter de préférence un vêtement à flottabilité intégrée (VFI), ou d'une aide à flottabilité, même à proximité des côtes,
- Disposer d'un moyen de communication : VHF ou téléphone portable. - En mer, VHF canal 16 de préférence (veille permanente par les CROSS, portée interlocuteurs multiples...) - Depuis le littoral, le 196 : gratuit, permet de joindre directement un centre de sauvetage en mer (CROSS), 24H/24 - 7j/7, permet de vous localiser.

Un moyen mnémotechnique pour accroître sa sécurité : « M4V2 », pour Météo, Marée, Moi, Matériel, VFI et VHF

Le rôle essentiel et vital des sauveteurs en mer

Professionnels de toutes les administrations, institutions, armée mais aussi bénévoles et usagers entre eux, ils participent à une chaîne de secours en mer inégalée par sa qualité et sa réactivité, allant de la veille à l'intervention en passant par le dispositif de surveillance, d'alerte, de recherche et de sauvetage. Cette chaîne est très sollicitée lors de la période estivale.





Opération interministérielle vacances (OIV) : information et sécurité du consommateur

Hébergements, restauration, marchés, activités sportives... autant de domaines où les agents des services de l'Etat sont mobilisés pour assurer la sécurité des populations et des consommateurs dans le cadre de l'OIV conduite jusqu'au 15 septembre 2019.

La Vendée étant un département à forte activité touristique, comme tous les ans, la **Direction départementale de la protection des populations (DDPP)** intensifie ses contrôles pendant la période estivale pour la protection économique des consommateurs, la sécurité sanitaire et la sécurité des produits commercialisés.

Chaque année, sur une période de juin à septembre, ce sont plus de 500 contrôles qui sont ainsi réalisés. En période estivale, avec les fortes chaleurs et l'afflux important de consommateurs, les secteurs de la restauration commerciale traditionnelle et rapide, la restauration collective, l'hébergement de plein air, les activités et les produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, font l'objet de toute notre attention.

Pour la protection économique des consommateurs, les agents de la DDPP s'assurent de la clarté d'information sur les prix et les produits à destination des consommateurs, ainsi que la loyauté des transactions effectuées.

Pour la sécurité sanitaire des aliments, l'hygiène des denrées est l'une de nos priorités.

Sécurité et suivi sanitaire des piscines, des eaux de baignade et des sites de pêche à pied de loisirs

La Vendée propose une offre importante de piscines estivales dans des établissements privés (campings, centre de vacances...). Au niveau de la région des Pays de la Loire, la Vendée concentre 45% des établissements et 53% des bassins ouverts au public.

Les eaux de piscines nécessitent un entretien préventif régulier par les responsables de ces installations afin d'éviter tout risque sanitaire pour les baigneurs. Pour s'en assurer, **l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire** organise le contrôle sanitaire de l'eau des piscines ouvertes au public recensées. Près de 400 établissements représentant plus de 1 100 bassins sont contrôlés durant la saison estivale.

Des contrôles sont également réalisés sur les eaux de baignade en eau de mer et en eau douce en Vendée.

Nombreux seront les touristes cet été à profiter des plaisirs de la pêche, notamment lors des grandes marées. Il est important de s'informer sur la qualité des sites et sur les interdictions de ramassage en cours. Les bulletins sanitaires diffusés par l'ARS sont affichés en mairie, sur les sites de pêche et sur le site <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/ou-pecher-peche-pied-en-pays-de-la-loire> .





Protection des mineurs et sécurité des pratiques sportives

Avec près de 27 000 enfants accueillis dans des structures éducatives de loisirs avec ou sans hébergement, la Vendée est le deuxième département pour les accueils collectifs de mineurs.

La saison estivale revêt un caractère prioritaire pour la **Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)**. Elle opère sur cette période la majorité de ses contrôles qui visent à la sécurité physique et morale des mineurs accueillis en structures collectives.

Le programme de contrôle de la sécurité des établissements d'activités physiques ou sportives est également concentré sur la période estivale. Compte tenu des activités les plus pratiquées en Vendée pendant l'été, des contrôles ciblés sont notamment réalisés sur les activités aquatiques, nautiques, clubs de plages et équestres.

